

DP centre du 11/09/2008 :

Nous posons depuis mai la question des modalités applicables aux cadres qui ne signeraient pas leur avenant 218 jours. En effet, il nous semblait difficile de se positionner sans connaître les conséquences de son choix. Nous n'avons toujours pas de réponse même après la date "butoir" du 5 septembre. **Les cadres ont donc dû choisir librement entre l'avenant et le flou.** Une bien étrange conception du "libre choix", surtout si on considère l'intimidation, le chantage et les menaces que certains hiérarchiques n'ont pas hésité à employer !

Serge GAUBERT

CE centre du 25/09/2008 :

A l'ordre du jour, l'apprentissage où l'on apprend que sur 5 sortants seul 1 est embauché : **y aurait il un lien entre ce constat de manque d'attractivité de l'entreprise pour les jeunes et les avantages sociaux de moins en moins intéressants suite aux filialisations ?**

Jean-Pierre TANGUY

CHSCT centre du 30/09/2008 :

Encore un CHSCT entrecoupé des habituels sketches de notre directeur de centre préféré. A la fin, il a souhaité revenir sur la "mission handicap", pendant laquelle il avait fait une intervention remarquée (à défaut d'être remarquable) sur l'accès à la cantine des personnes à mobilité réduite. **Nous refusons cette logique qui consiste à rendre la personne handicapée dépendante d'un collègue, et ce collègue responsable d'elle.** Ceci au prétexte que notre RIE est "provisoire" (depuis plus de 20 ans), et que donc on ne peut pas y mettre d'argent ! Pourtant il ne s'agit pas d'un budget centre, mais d'une enveloppe spécifique "mission handicap" ... Néanmoins, notre amuseur local se lance à son tour dans le comique de répétition. Mais attention ! On nous fait une blague pour mieux nous faire remarquer ensuite avec l'air grave et douloureux de circonstance qu'on ne peut pas rire de tout. **N'inversons pas les rôles monsieur le directeur**, les élus CFDT sont bien placés pour savoir ce que sont le handicap et l'accessibilité (il s'agit d'une de nos priorités confédérales), **ce n'est pas nous qui cherchons en permanence des pirouettes pour éviter le fond des problèmes !**

Didier DAVOINE

DP siège du 25/09/2008 :

Bilan sur les horaires au siège : bien qu'il s'agisse d'une donnée économique de l'établissement, la direction n'a pas souhaité aborder ce thème en CE mais a accepté de nous communiquer ces informations en DP. **Les 24 salariés concernés par l'horaire collectif se sont répartis sur les 20 horaires proposés et 4 ont demandé et obtenu une dérogation.** Il n'a pas été demandé de nouveaux passages à temps partiel, seuls ceux existants ont été reconduits.

Alain CHATEL

CE siège du 25/09/2008 :

Une enquête d'opportunité relative à l'ouverture d'une crèche interentreprises est lancée, dans le cadre de l'accord égalité professionnelle que la CFDT a signé. Cette mesure, tout comme le CESU, ne s'adresse qu'à une partie de la population de notre entreprise. Nous espérons voir rapidement ce que la direction entend mettre en place pour les autres ! **Concernant le RIE**, la direction avait affirmé que les prix ne varieraient pas. Constatant leur augmentation, **la direction de la Chapelle a pris en charge l'intégralité du droit d'entrée, soit 0.58€ par plateau.** La CFDT approuvant cette décision, **a demandé que la direction du siège suive cet exemple.** La réponse est négative, celle-ci préfère attendre les prochaines négociations groupe sur la restauration.

Catherine FREVILLE

CE/CHSCT centre/siège du 28 août :

La direction a convoqué ces instances pour leur présenter la **déclinaison locale de l'accord sur le temps de travail** qu'elle entendait proposer aux salariés du centre (*pardon ? "imposer"?*). Sur l'insistance de la CFDT, elle a accepté de réunir les partenaires sociaux pour leur annoncer cela deux heures avant, et a accepté quelques aménagements. Nonobstant, **nous continuons à demander que s'ouvre une réelle négociation sur ce sujet** ô combien sensible, **afin que les salarié(e)s soient, si ce n'est écouté(e)s, au moins respecté(e)s et entendu(e)s.**

Patricia BATTAREL & Thierry BRIOT

Commissions de suivi de carrière des mensuels centre et siège septembre 2008 :

Les OSD n'y sont pas traités, et sur les 90 mensuels restant pour le centre, 85 ont eu une AI, 2 un passage cadre, 1 est au dessus du plafond de détachement, et les 2 derniers ont été servis l'an dernier. Pour le siège, sur 22 personnes concernées, 20 ont été servies par une augmentation individuelle, catégorielle ou "disparité". De même, les 2 personnes non servies l'avaient été en 2007. **La direction aurait-elle eu tendance à essayer d'acheter une paix sociale au moment où elle remettait en cause la durée du travail ?** Tant mieux pour les salariés ! Pour le siège, la CFDT a demandé qu'un examen des dossiers des salarié(e)s encore en position IV soit fait afin de s'assurer qu'il ne reste pas d'anomalie. Pour le centre, il reste à noter quelques loupés au niveau des annonces de promotion. A l'avenir, il serait judicieux d'être un peu plus précis !

Catherine FREVILLE & Didier DAVOINE

Vous adhérez à l'idée d'un syndicalisme sans complaisance mais constructif ? Concrétisez votre idée, adhérez à la CFDT !